



COMMUNE DE SERRAVAL

*Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal*

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 septembre 2024 à 20 heures

Etaient présents :

M. Philippe ROISINE, Maire,
Président de séance
M Vincent HUDRY-CLERGEON, 1^{er} adjoint au maire
Secrétaire de séance,
Assisté au secrétariat du SG
Mme. Nathalie MASSART, 4^{ème} adjoint au maire
M. Julien MICHEL, conseiller municipal
M. Philippe MOLON, conseiller municipal

M. Stéphane TISSOT, conseiller municipal
M Jean-Marc JONO, conseiller municipal
M Stéphane GUYONNAUD, conseiller municipal
M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au maire
Mme Sarah PAILLOT, conseillère municipale

Avaient donné pouvoirs :

M. Pascal CHEVALLEREAU, 2^{ème} adjoint au maire à Mme Nathalie MASSART
Mme Christel DEMIZIEUX, pouvoir donné à M. Stéphane TISSOT

Etaient absents

M. Yann HARDY

Convocation du conseil municipal

Le lundi 09 septembre 2024, par le secrétariat du conseil municipal

Monsieur Vincent HUDRY-CLERGEON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2024 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés – 11 voix pour.**

Avant le vote, le document est projeté suite un problème de réception lié au volume du document est soulevé par les élus.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Approbation de la délibération relative à l'état des coupes affouagères pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 12 voix pour.

Il s'agit ici d'approuver la coupe sur la parcelle N°13

Affaire n°2 : CCVT dans une convention globale territoriale

Rapporteur : M. le maire

Il est proposé aux collectivités du territoire de Thônes de signer avec la CAF de la Haute-Savoie une nouvelle convention CTG couvrant la période 2024-2028.

Pour rappel, le conseil avait déjà voté favorablement, comme demandé par la CCVT, un accord de principe.

Il convient de régulariser définitivement, et pour la période concernée, notre engagement.

Affaire n°3: Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets

Rapporteur : M. le maire, SG en appui

Monsieur le maire indique que le document adressé mérite une lecture attentive et est abordé à titre d'information aux membres du conseil à la demande de la CCVT comme il en est d'usage.

L'attention porte particulièrement sur les quantités récoltées, les coûts pour les usagers. Les élus de la commune de Serraval étant particulièrement attentifs à l'évolution du coût du kilogramme ramassé et traités.

Le dossier évoqué, n'appelle pas à débattre des points qu'il aborde au travers un document livret de 23 pages et construit par la CCVT.

Quelques Points à retenir :

- **Inauguration des travaux réalisés au col des marais.** Un débat s'installe pour choisir la meilleure date. En effet, la première projection ne convient pas à beaucoup d'autorités.

- Nous évoquerons cela au conseil d'octobre 2024, afin que nous puissions collectivement réfléchir à la meilleure date et à ce que nous souhaitons présenter lors de cette inauguration.

- Pilotage des ressources humaines de la commune. Le dossier est en attente de son passage au CDG74 et plus particulièrement dans son instance CST du 3 octobre 2024.

Les élus, après une présentation du dispositif de revalorisation des salaires par le secrétariat général, valident un coup de pouce supplémentaire vis-à-vis de ce qui était proposé.

L'ensemble des délibérations et des arrêtés seront présentés pour un vote au conseil municipal du 21 octobre 2024.

A noter que la situation administrative des ressources humaines sera complètement stabilisée après le CST du 5 décembre 2024. Le dernier vote interviendra pour le conseil municipal lors de sa réunion du 16 décembre 2024.

Le secrétariat général, présente un document de synthèse sur le montant total des dépenses pour la ressource humaine au conseil municipal afin de renforcer son éclairage et mieux identifier les perspectives.

M Vincent HUDRY-CLERGEON, 1^{er} adjoint au maire, présente ensuite la situation budgétaire. Il réalise un point des dépenses et des recettes en réalisant une présentation avec les projections votées.

Quelques ajustements doivent être réalisés, des erreurs d'écritures à rectifier dès que possible par les services supports.

Le pilotage financier est dans ligne prévue et nous disposons de quelques marges de manœuvres, mais nous devons conserver une grande vigilance en cas d'imprévus.

Toutefois, la situation budgétaire est de bonne qualité pour notre commune.

Les élus apprécient particulièrement ce point de situation et échangent sur les travaux qu'ils restent à faire d'ici à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

SERRAVAL, le 18 septembre 2024
Le Maire

Philippe ROISINE

Le secrétaire de séance



M Vincent HUDRY-CLERGEON



The official stamp of the Municipality of Serraval is circular. It features a central emblem with a sun, a mountain, and a river. The text 'MAIRIE de SERRAVAL' is written around the top half of the circle, and '74230 (Hte-Savoie)' is written around the bottom half. There are two stars on either side of the emblem.

Approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal de
Serraval le 21 octobre 2024